

**SDEG 16**

308, rue de Basseau  
16021 ANGOULEME Cedex  
Téléphone : 05 45 67 35 00  
Télécopie : 05 45 67 35 20  
E-mail : sdeg16@sdeg16.fr  
Site internet : www.sdeg16.fr



**Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz  
de la Charente**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
n° 2018162BS0301**

**Réunion du Bureau Syndical du 11 juin 2018**

**Date de convocation : 1 juin 2018  
Date d'affichage : 11 juin 2018**

**OBJET : Création d'un poste de technicien principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet et recrutement.**

L'an deux mille dix-huit, le onze du mois de juin à 9 heures 30, le Bureau Syndical s'est réuni au siège du SDEG 16, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BOLVIN, Président.

Nombre total de membres : .....	23
Quorum : .....	12
Nombre de présents au moment du vote : .....	18
Nombre de procuration au moment du vote : .....	1

**Le Président**

**Expose**

- Qu'un agent du SDEG 16, technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe depuis décembre 2010, pourrait bénéficier d'un avancement de grade sans examen professionnel et passer technicien principal de 1<sup>ère</sup> classe.
- Que cet agent donne pleinement satisfaction et assure complètement les missions qui lui sont confiées voire même d'autres avec responsabilités.

**Propose :**

- Au Bureau Syndical de créer ce poste suite à cet avancement de grade.

**Précise :**

- Qu'en application de l'article 17.10 des statuts du SDEG 16 et de la délibération du Comité Syndical n°2016354CS0412 du Comité Syndical du 19 décembre 2016 lui donnant délégation, les décisions nominatives et non nominatives relatives au personnel sont de la compétence du Bureau Syndical.
- Qu'il lui appartient donc d'en débattre, d'en délibérer et, selon sa décision, de créer le poste et de donner pouvoir au Président pour prendre toutes les décisions, d'inscrire les sommes nécessaires au budget et signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la délibération.

**Après en avoir débattu et délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :**

- **Décide de créer** le poste de technicien principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet et de pourvoir à son recrutement
- **Inscrit** les sommes nécessaires au budget
- **Donne** pouvoir au Président pour prendre toutes les décisions, accomplir toutes les formalités et signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

*En application des articles L.5721-4 et L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le présent acte est exécutoire de plein droit dès qu'il a été procédé à sa publication « ou affichage » et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.*

*En application des dispositions de l'article R.421-1 et suivants du Code de justice administrative, cet acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication « ou affichage » ou sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.*

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus et ont tous les membres présents signé au registre.